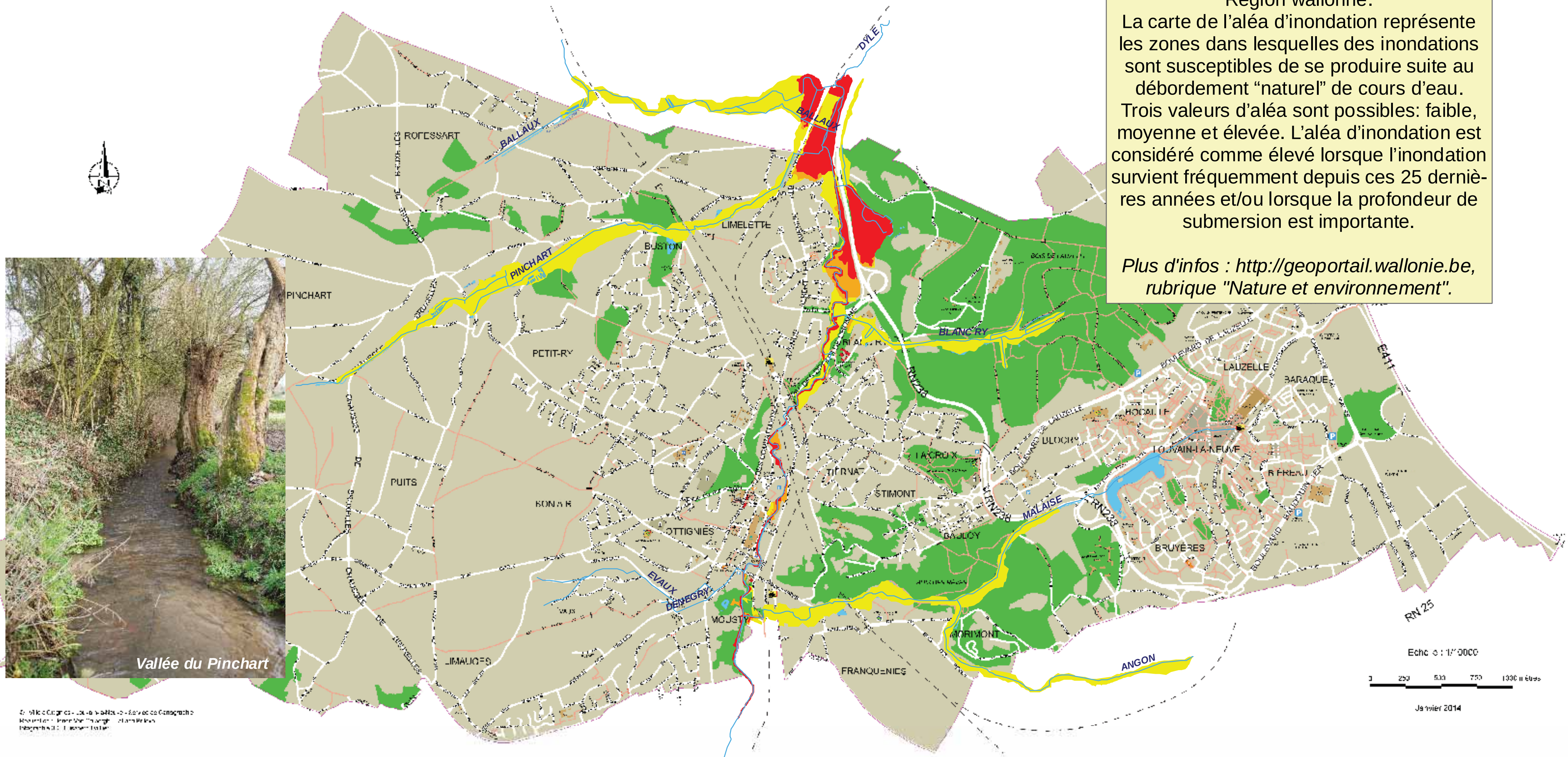


Cartographie de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau à Ottignies - Louvain-la-Neuve

La cartographie de l'aléa d'inondation pour le bassin Dyle-Gette a été approuvée par le Gouvernement wallon le 13 juillet 2006. La cartographie des zones d'inondation constitue une des actions du plan PLUIES de la Région wallonne.

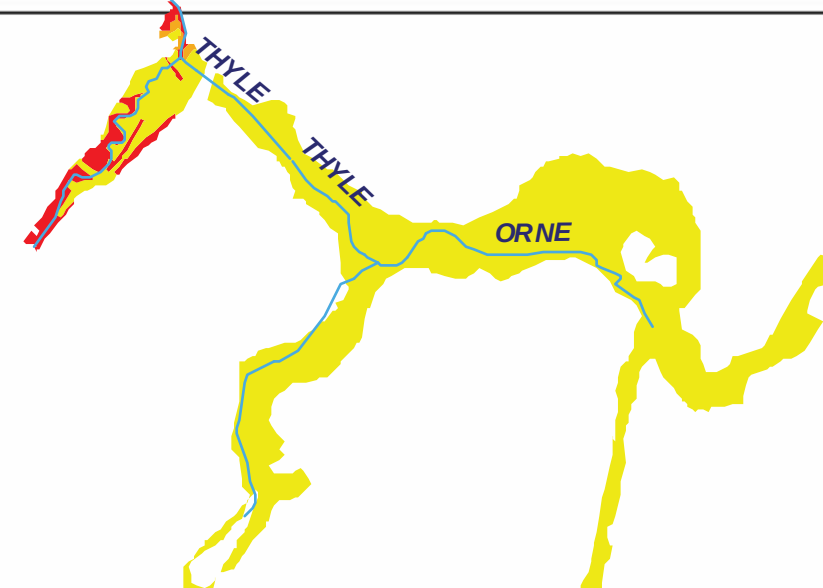
La carte de l'aléa d'inondation représente les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire suite au débordement "naturel" de cours d'eau. Trois valeurs d'aléa sont possibles: faible, moyenne et élevée. L'aléa d'inondation est considéré comme élevé lorsque l'inondation survient fréquemment depuis ces 25 dernières années et/ou lorsque la profondeur de submersion est importante.

Plus d'infos : <http://geoportail.wallonie.be>, rubrique "Nature et environnement".



Vallée du Pinchart

© Région Wallonne - Service de Cartographie
Région Wallonne - Service de Cartographie
Intégration de données et de cartes



Risque d'inondation

- Risque faible
- Risque moyen
- Risque élevé

Données aléas d'inondation : SPW-DGARNE - Plan PLUIES (2013)
Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (avril 2014)
Fond de carte : copyright OLLN (2014)



Réseau d'égouttage et régime d'assainissement à Ottignies - LLN

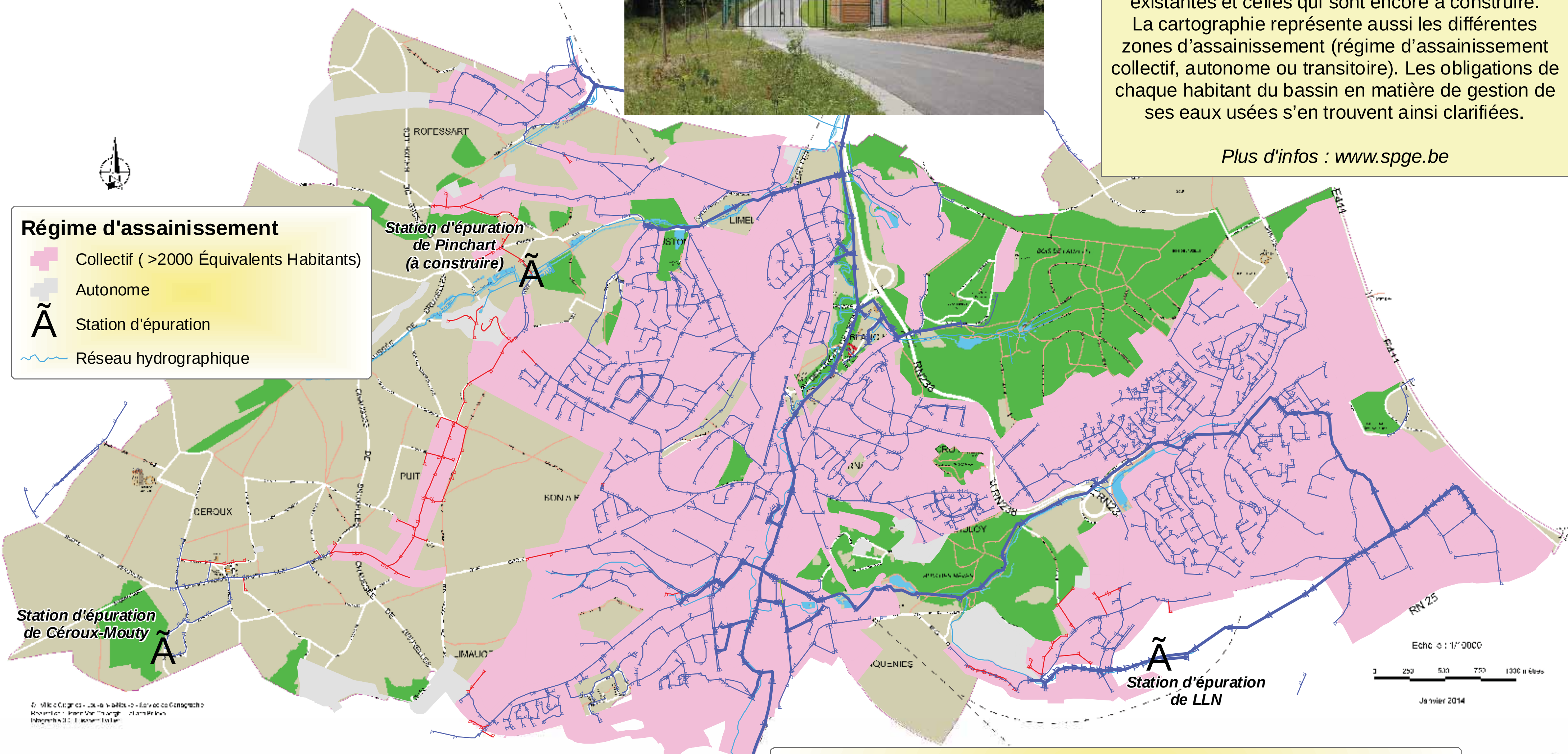


Le plan d'assainissement pour le bassin Dyle-Gette a été adopté par le Gouvernement wallon le 10 novembre 2005.

La cartographie du PASH représente les égouts, collecteurs et stations d'épuration sur tout le bassin. On y distingue les canalisations et infrastructures existantes et celles qui sont encore à construire.

La cartographie représente aussi les différentes zones d'assainissement (régime d'assainissement collectif, autonome ou transitoire). Les obligations de chaque habitant du bassin en matière de gestion de ses eaux usées s'en trouvent ainsi clarifiées.

Plus d'infos : www.spge.be



Régime d'assainissement

- Collectif (>2000 Équivalents Habitants)
- Autonome
- Station d'épuration
- Réseau hydrographique

Egouts et collecteurs

Collecteur gravitaire existant	Egout gravitaire sous pression existant
Collecteur sous pression existant	Egout gravitaire adjudgé ou en construction
Collecteur gravitaire à réaliser	Egout sous pression adjudgé ou en construction
Collecteur sous pression à réaliser	Egout gravitaire à réaliser
Egout gravitaire existant	Egout sous pression à réaliser



Stations d'épurations, égouts, collecteurs : extraits du PASH (SPGE, m^{ai} avril 2014)
Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (avril 2014)
Fond de carte : copyright OLLN (2014)

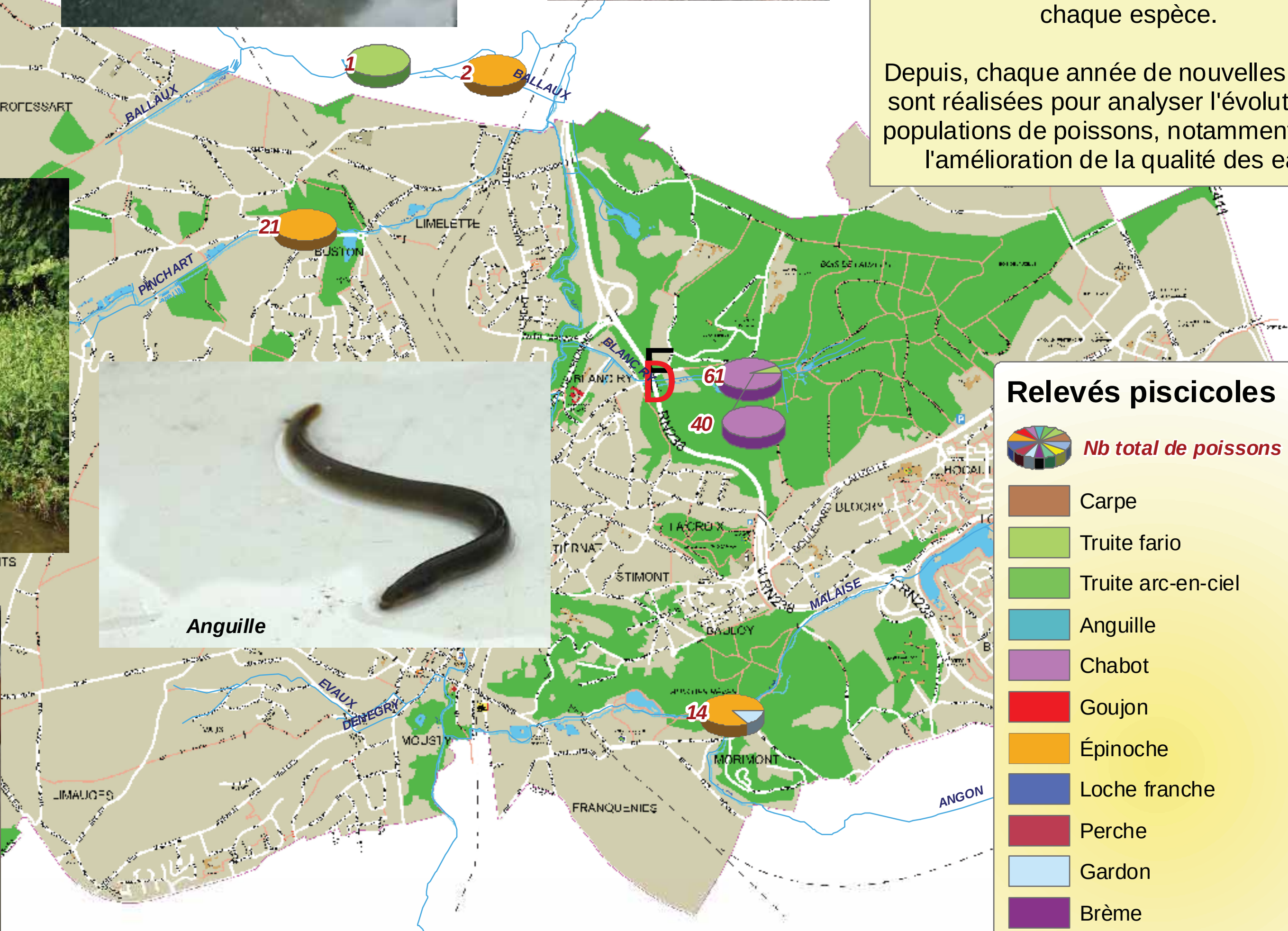


Inventaire des poissons à Ottignies - LLN



Un vaste recensement piscicole au moyen de pêches électriques a été effectué dans le bassin Dyle-Gette entre 2000 et 2005, à l'initiative du Contrat de rivière et grâce à la collaboration du Service de la Pêche de la Région wallonne. L'objectif fut de recenser le nombre d'espèces de poissons présentes dans les cours d'eau et de comptabiliser le nombre d'individus de chaque espèce.

Depuis, chaque année de nouvelles pêches sont réalisées pour analyser l'évolution des populations de poissons, notamment suite à l'amélioration de la qualité des eaux.



Relevés piscicoles

Nb total de poissons

- Carpe
- Truite fario
- Truite arc-en-ciel
- Anguille
- Chabot
- Goujon
- Épinoche
- Loche franche
- Perche
- Gardon
- Brème
- Gibèle
- Ide mélanote
- Pseudorasba
- Pas de poissons
- Réseau hydrographique



Données poissons : Service de la pêche - SPW (2002-2004) ; ULg (2010)
Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (avril 2014)
Fond de carte : copyright OLLN (2014)



Suivi de la qualité de l'eau à Ottignies - LLN

Qualité de l'eau

Indice de pollution organique (IPO)

- i Mauvais (1 - 1,99)
- i Médiocre (2 - 2,99)
- i Moyen (3 - 3,99)
- i Bon (4 - 4,59)
- i Très bon (4,6 - 5)

Indice de polluo-sensibilité (IPS)

- i Mauvais (< 5)
- i Médiocre (5 - 7,9)
- i Moyen (8 - 10,9)
- i Bon (11 - 14,9)
- i Très bon (15 - 20)

Indice biologique global normalisé (IBGN)

- i Mauvais (1 - 3)
- i Médiocre (4 - 6)
- i Moyen (7 - 9)
- i Bon (10 - 14)
- i Très bon (15 - 20)

— Réseau hydrographique



IPO



IPS

Depuis 2001, le Contrat de rivière coordonne un réseau de mesures de la qualité des cours d'eau du bassin Dyle-Gette. Les analyses sont réalisées par différents laboratoires spécialisés, avec des méthodes distinctes :

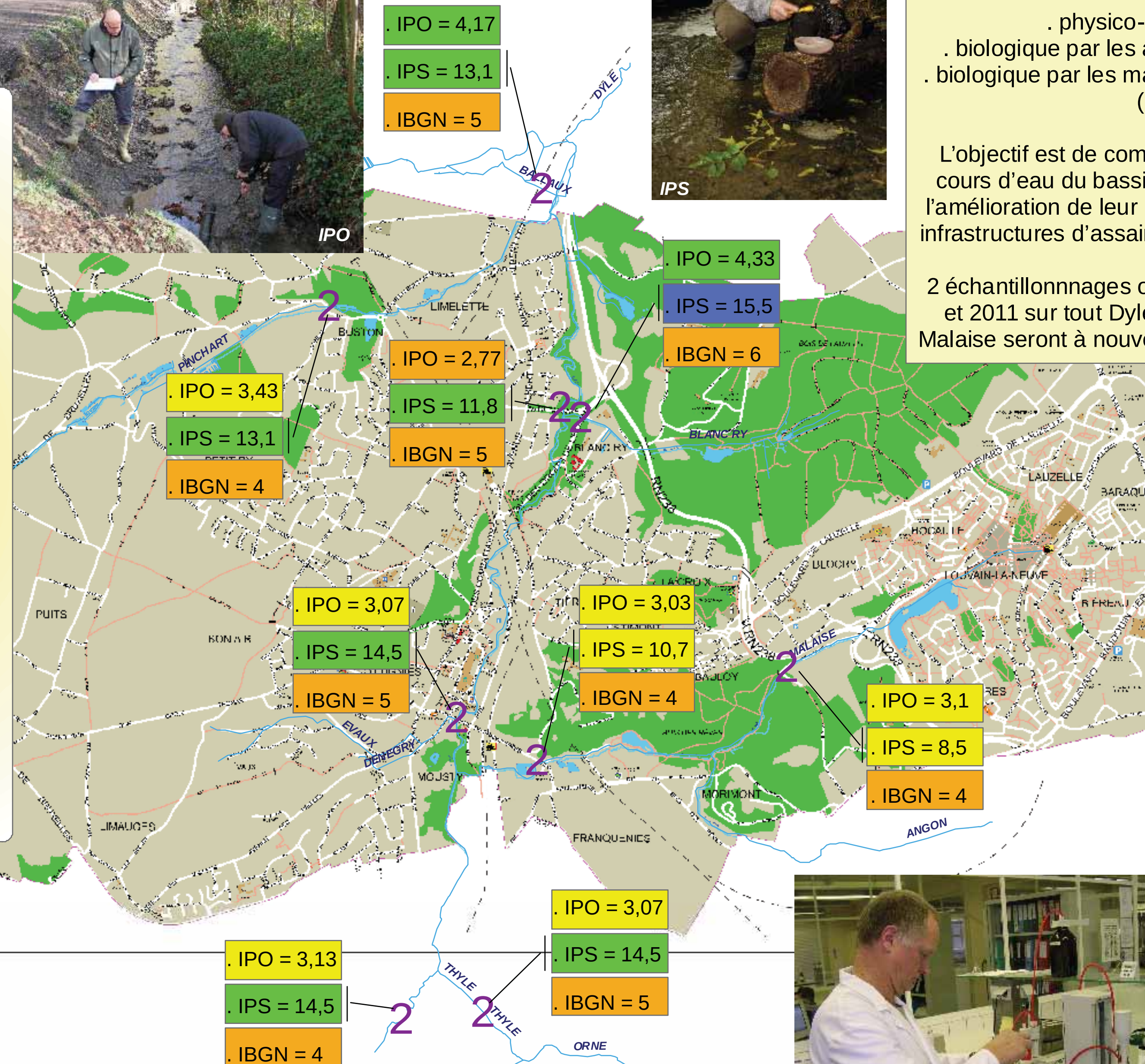
- . physico-chimique (IPO),
- . biologique par les algues diatomées (IPS) et
- . biologique par les macro-invertébrés aquatiques (IBGN).

L'objectif est de comparer l'état des principaux cours d'eau du bassin et de mettre en parallèle l'amélioration de leur qualité avec notamment les infrastructures d'assainissement mises en oeuvre.

2 échantillonnages ont été effectués entre 2001 et 2011 sur tout Dyle-Gette. Le Ri Angon et la Malaise seront à nouveau analysés courant 2014.



IBGN



Echelle : 1/10000

0 250 500 750 1000 m

Janvier 2014

2



Indice de pollution organique (IPO) : Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité (CPAR, 2002-06-08)
 Indice de polluo-sensibilité (IPS) : Laboratoire d'Ecologie et de Biogéographie (UCL, 2002-06-07)
 Indice biologique global normalisé (IBGN) : Laboratoire d'Aquacultures (ULB, 2002-06-07)
 Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (avril 2014)
 Fond de carte : copyright OLLN (2014)



IPO



Zones humides d'intérêt biologique non protégées à Ottignies - LLN



Vallée du Pinchart



Vallée du Ballaux



Vallée du Pinchart

Les différents instruments légaux qui permettent de protéger les zones humides sont issus soit de la législation sur la conservation de la nature (réserve naturelle, zone humide d'intérêt biologique,...), soit de celle de l'aménagement du territoire (zone d'espaces verts ou zone naturelle au plan de secteur, plan communal d'aménagement, permis d'urbanisme, ...).

Le Contrat de rivière invite ses partenaires communaux et associatifs à démarcher auprès des propriétaires des zones humides qui ne sont pas protégées juridiquement, pour les sensibiliser et créer de nouvelles zones protégées, et ce en respectant le souhait des propriétaires et en collaboration étroite avec les agents forestiers de la Région wallonne et/ou les associations de protection de la nature agréées.



2

500
M

Inventaire : Contrat de rivière Dyle-Gette (2008)
Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (avril 2014)
Fond de carte : copyright OLLN (2014)

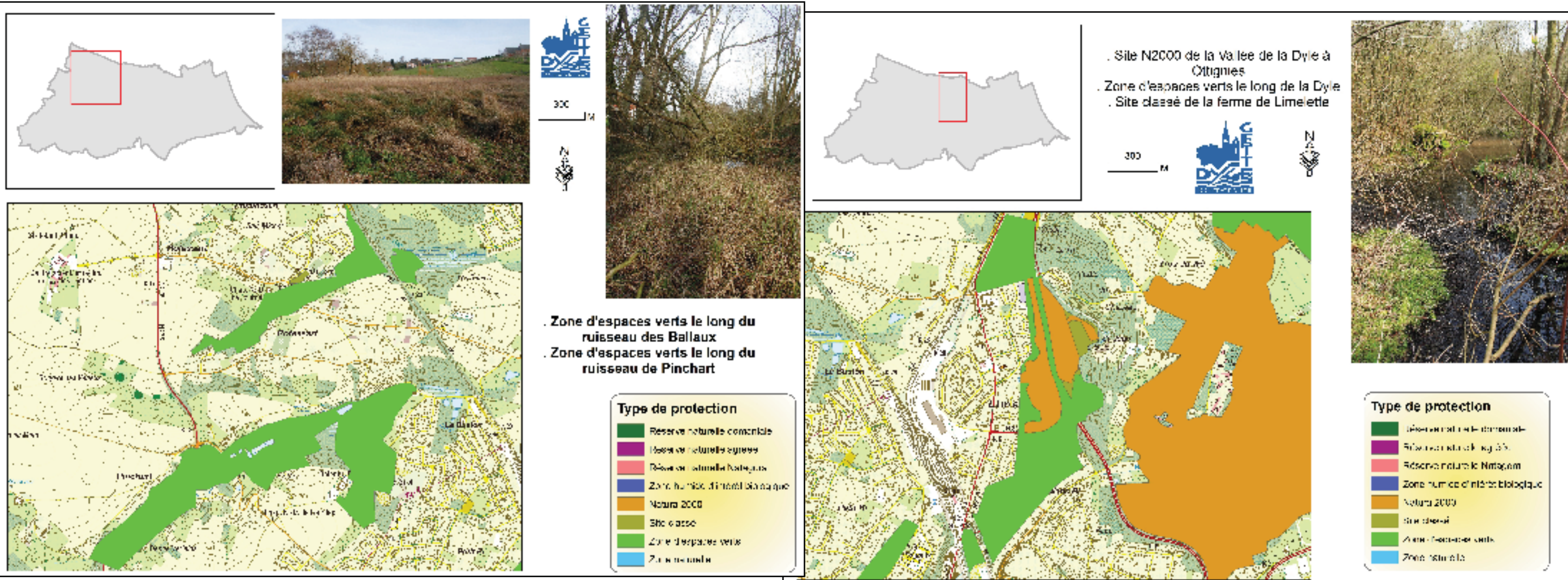


Vallée de la Marbaise



Vallée de la Marbaise





Qu'il s'agisse de milieux naturels ouverts (roselières, cariçaies, prés de fauche humides) ou fermés (aulnaies, frênaies, saulaies, peupleraies humides), les zones humides méritent toute notre attention.

Elles sont des réservoirs pour la biodiversité, des éléments de notre patrimoine naturel et paysager et constituent des bassins d'orage naturels pour retenir les eaux de pluie.

Sans un minimum de protection juridique, les zones humides sont menacées. Il existe différents instruments légaux qui permettent de protéger les zones humides.

Le Contrat de rivière a réalisé la cartographie des zones naturelles et patrimoniales protégées légalement pour tout le bassin Dyle-Gette.

Zones naturelles et patrimoniales protégées légalement à Ottignies - LLN



La roselière de Pinchart est un des sites naturels communaux qui fait l'objet de toutes les attentions du PCDN

